Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260824-2026_60-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
19/08/2026

N° de la délibération
2026-60

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

***Présents** : BOULZENNEC Isabelle, maire, **Mmes :** BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, LANDRÉ Michèle, POSTOLLEC Manon, QUILTU Pauline, et **MM :** KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVIS David, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

***Absents ayant donné procuration** : LE DU Laurent à KERAVAL Dominique, TRANCHARD Rachelle à GLÉHEN Stéphanie.*

***Absent(s) :** RIVOAL Marie-Françoise*

Le quorum est atteint.

***A été nommé secrétaire** : Monsieur Jean-Jacques VÉZIER*

Convention pour l'initiation du breton à l'école

Rapporteur : Michel LE NOUY

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires publiques du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure/semaine pour la classe de maternelles. Ce dispositif est piloté par l'Inspection académique du Finistère et co-financé par le Conseil départemental, la commune concernée et la Région Bretagne.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école de notre commune a formulé une demande d'intervention, qui a été validée pédagogiquement par l'Inspection académique.

Le coût de cette initiation est de 1800€ subventionné par le Département et la Région. Le reste à charge est de 750€/année scolaire pour la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Autorisent Madame la Maire à signer la convention relative à l'initiation au breton pour la classe des maternelles ;
- S'engagent à financer la part de la dépense restant à la charge de la commune pour l'année scolaire 20269/2027.

A Motreff, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques VÉZIER

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC